



Peyriac de Mer, le 27 octobre 2025

AVIS

A AFFICHER A LA PORTE DE LA MAIRIE ET A LA PORTE DU CIMETIERE

POUR INFORMER LES INTERESSES

(DESCENDANTS, SUCCESSEURS du CONCESSIONNAIRE D'UNE SEPULTURE EN ETAT D'ABANDON OU, EVENTUELLEMENT, PERSONNES CHARGEES DE L'ENTRETIEN DE CETTE SEPULTURE, QUAND LEURS ADRESSES NE SONT PAS CONNUES),

DU JOUR ET HEURE OU IL SERA PROCEDE A LA CONSTATATION DE L'ETAT D'ABANDON DESDITES SEPULTURES.

Le Maire de la Commune de PEYRIAC DE MER informe la Population qu'il sera procédé dans ledit cimetière :

le 13 novembre 2025 à 10 heures,
à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent 40 concessions, et
l'invite à assister audit constat.

